

DATE DE CONVOCATION: 7 octobre 20

L'an deux mil vingt, le **treize octobre** à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent CLEMENTONI, Maire

Etaient présents : Monsieur Laurent CLEMENTONI, Monsieur Yvan MORIN, Madame Nathalie LEVETEAU, Monsieur Francis DURAND, Monsieur Philippe BONNEAU, Monsieur Xavier EVEN, Madame Florence MAZÉ, Monsieur Laurent LIDOUREN, Madame Corinne MOUSSY.

Etaient absents excusé : Madame Ghislaine COURTÉ, Monsieur Jean-Pierre PORCHER

Monsieur Xavier EVEN est élu secrétaire.

Ordre du jour :

1. Mandat à l'agence IAD - Franck CARTON de la vente des lots 2-3-4-7-8-9-12 et 13 du lotissement –annulation de la délibération n° 2009/033 et nouvelle délibération
2. Questions diverses

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion qui est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des décisions du Maire

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précisant les délégations susceptibles d'être accordées au Maire durant le mandat municipal.
- Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020.
- Vu l'article L 2122-23 du C.G.C.T. stipulant que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées doivent faire l'objet d'un compte rendu au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

- Décision n°2/2020 : mission de faisabilité pour l'extension de la salle polyvalente au cabinet 2CZI pour un montant de 2 750,00€ HT.

DELIBERATIONS

LOTISSEMENT RUE DE LA TOUR – MANDAT POUR LA VENTE DE LOTS

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2009/033 du 15 septembre 2020 reçue en Préfecture le 1^{er} octobre 2020

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 1911-041 du 19 novembre 2019 fixant le prix de vente des lots à bâtir du lotissement rue de la Tour.

Monsieur le Maire propose que la commune garde la gestion des lots A-B-1 et 6.

Monsieur le Maire fait part de la proposition de l'agence I@D – Franck CARTON située au Plessis-Saint-Benoit (91) pour la vente des lots 2-3-4-7-8-9-12-13 du lotissement.

L'agence I@D – Franck CARTON demande une commission de 6 500 € par lot pour les lots 2-3-4-7-8-12-13 et de 7 000 € pour le lot 9.

Monsieur le Maire précise que ces commissions sont à rajouter en plus du prix de vente des terrains fixé précédemment par le Conseil Municipal.

Après en avoir débattu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide** de mandater l'agence I@D – Franck CARTON pour la vente des lots 2-3-4-7-8-9-12 et 13.
- **Décide** de garder la gestion des lots A-B-1 et 6
- **Accepte** qu'une commission de 6 500 € par lot pour les lots 2-3-4-7-8-12 et 13 et de 7 000 € pour le lot 9 sera à rajouter en plus du prix de vente des terrains fixé précédemment par le Conseil Municipal.
Cette commission sera versée directement à l'agence I@D – Franck CARTON par l'office Notarial.
- **Charge** Monsieur le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Questions diverses

- Monsieur le Maire fait part du résultat du comptage des véhicules réalisés sur le CD 17 rue de Mondoubleau par le Conseil Départemental : environ 500 PL et 2 500 VL circulent par jour Une réunion se tiendra le 16 octobre prochain avec Monsieur le Député, le Conseil Départemental et les maires des villages du secteur traversés par les PL. Monsieur le Maire indique qu'il proposera un sens montant et un sens descendant pour diviser par 2 la circulation des PL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire,
Laurent CLEMENTONI

1^{er} Adjoint au Maire,
Yvan MORIN

2^{ème} Adjoint au Maire,
Nathalie LEVETEAU

3^{ème} Adjoint au Maire,
Francis DURAND

Conseiller Municipal,
Philippe BONNEAU

Conseiller Municipal
Xavier EVEN

Conseiller Municipal,
Florence MAZÉ

Conseiller Municipal,
Laurent LIDOUREN

Conseiller Municipal
Ghislaine COURTÉ
Absente excusée

Conseiller Municipal,
Jean-Pierre PORCHER
Absent excusé

Conseiller Municipal,
Corinne MOUSSY